



Institut des Carrières Commerciales

Ville de Bruxelles

Enseignement de Promotion Sociale

# Plan comptable

2021/2022



## Contenu

Comptes de bilan.....	5
<b>Classe 1 – Capitaux propres, provisions et impôts différés, dettes à plus d’un an.....</b>	<b>5</b>
10 Capital .....	5
11 Apport hors capital .....	5
12 Plus-values de réévaluation .....	5
13 Réserves .....	5
14 Bénéfice reporté [ou perte reportée (-)] .....	6
15 Subsidés en capital (ou investissement).....	6
16 Provisions et impôts différés.....	6
17 Dettes à plus d’un an .....	6
19 Avance aux associés sur répartition de l’actif net (-) □ .....	7
<b>Classe 2 – Frais d’établissement, actifs immobilisés et créances à plus d’un an.....</b>	<b>7</b>
20 Frais d’établissement ○ [5].....	7
21 Immobilisation incorporelles ○ [6] .....	7
22 Terrains et constructions ○ [6].....	8
23 Installations, machines et outillage ○ [6] .....	8
24 Mobilier et matériel roulant ○ [6].....	9
25 Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires ○ [6].....	9
26 Autres immobilisations corporelles ○ [6].....	9
27 Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés ○ [6].....	10
28 Immobilisations financières .....	10
29 Créances à plus d’un an .....	11
<b>Classe 3 – Stocks et commandes en cours d’exécution.....</b>	<b>11</b>
30 Matières premières ○ [9] .....	11
31 Approvisionnements et Fournitures ○ [9] .....	11
32 En-cours de fabrication ○ [9].....	11
33 Produits finis ○ [9] .....	11
34 Marchandises ○ [9].....	11
35 Immeubles destinés à la vente ○ [9].....	12
36 Acomptes versés sur achats pour stocks.....	12
37 Commandes en cours d’exécution [12] .....	12
<b>Classe 4 – Créances et dettes à un an au plus .....</b>	<b>12</b>
40 Créances commerciales ○ [13].....	12
41 Autres créances ○ [13] .....	12

42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année ○ [16] .....	13
43 Dettes financières.....	13
44 Dettes commerciales.....	14
45 Dettes fiscales, salariales et sociales.....	14
46 Acomptes reçus sur commandes .....	15
47 Dettes découlant de l'affectation du résultat .....	15
48 Dettes diverses .....	15
49 Comptes de régularisation de l'actif.....	15
49 Comptes de régularisation du passif.....	15
<b>Classe 5 – Placements de trésorerie et valeurs disponibles.....</b>	<b>15</b>
50 Actions propres.....	15
51 Actions, parts et placements de trésorerie autres que placements à revenu fixe .....	15
52 Titres à revenu fixe.....	16
53 Dépôts à terme.....	16
54 Valeurs échues à l'encaissement [20] .....	16
55 Établissements de crédit [21] .....	16
57 Caisses.....	16
58 Virements internes .....	16
Comptes de résultats.....	17
<b>Classe 6 – Charges.....</b>	<b>17</b>
60 Approvisionnements et marchandises ○ [23] .....	17
61 Services et biens divers .....	17
62 Rémunérations, charges sociales et pensions.....	20
63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges.....	21
64 Autres charges d'exploitation.....	22
65 Charges financières .....	22
66 Charges d'exploitation et charges financières non récurrentes .....	23
67 Impôts sur le résultat .....	23
68 Transferts aux impôts différés et aux réserves immunisées .....	23
<b>Classe 7 - Produits .....</b>	<b>24</b>
70 Chiffres d'affaires.....	24
71 Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution.....	24
72 Production immobilisée.....	24
74 Autres produits d'exploitation .....	24
75 Produits financiers .....	25

76 Produits d'exploitation ou financiers non récurrents.....	25
77 Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....	26
78 Prélèvements sur les réserves immunisées et les impôts différés.....	26
Comptes d'affectation et de prélèvement.....	26
69 Affectations et prélèvements.....	26
79 Affectations et prélèvements.....	26
Comptes de droits et engagements hors bilan [29] [30].....	27
<b>Classe 0.....</b>	<b>27</b>
00 Garanties constituées par des tiers pour le compte de l'entreprise.....	27
01 Garanties personnelles constituées pour le compte de tiers.....	27
02 Garanties réelles constituées sur avoirs propres.....	27
03 Garanties reçues.....	27
04 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise.....	27
05 Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations.....	27
06 Marchés à terme.....	27
07 Biens et valeurs de tiers détenus par l'établissement.....	28
09 Droits et engagements divers.....	28
Notes relatives au P.C.M.N.....	29

### *Légende des signes utilisés*

- Renvois à une plusieurs notes infrapaginales figurant dans le texte de l'arrêté royal relatif au PCMN
- (-) Comptes dont le solde est de sens opposé à celui qui correspond à celui de la rubrique ou de la sous-rubrique de PCMN
- (±) Comptes à solde alternatif
- ◇ Intitulés de comptes dont la création est suggérée par l'arrêté royal du 30.01.2001 sans toutefois être repris explicitement dans le PCMN
- Comptes dont la création a été préconisée par la Commission des normes comptables

# Comptes de bilan

## Classe 1 – Capitaux propres, provisions et impôts différés, dettes à plus d'un an

### 10 Capital

- 100 Capital souscrit
- 101 Capital non appelé (-)
- 102 Capital amorti
- 109 Compte de l'exploitant

### 11 Apport hors capital

- 110 Apport disponible hors capital [31]
  - 1100 Prime d'émission
  - 1109 Autres
- 111 Apport indisponible hors capital
  - 1110 Prime d'émission
  - 1119 Autres
    - ❖ 111900 Autre apport indisponible hors capital
    - ❖ 111901 Autre apport indisponible hors capital non appelé (-)

### 12 Plus-values de réévaluation

- 120 Plus-values de réévaluation sur immobilisation incorporelles ○ [1] [2]
- 121 Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles ○ [2]
  - 1210 Quotité non amortie de la plus-value
  - 1211 Quotité amortie de la plus-value
- 122 Plus-value de réévaluation sur immobilisations financières ○ [2]
- 123 Plus-values de réévaluation sur stocks ○ [1]
- 124 Reprises de réductions de valeur sur placements de trésorerie ○ [3]
- 125 Reprise de réduction de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles sans durée d'emploi limité [3]

### 13 Réserves

- 130 Réserves légales
- 131 Autres réserves indisponibles
  - 1311 Réserves statutairement indisponibles
  - 1312 Réserve pour actions propres
  - 1313 Soutien financier
  - 1319 Autres
- 132 Réserves immunisées
  - 1320 Réserves immunisées (taxation étalée)
  - 1321 Réserves immunisées (réserves d'investissements)
  - 1322 Réserves immunisées (plus-values sur véhicules d'entreprises)
  - 1323 Réserves immunisées (plus-values sur navires)
  - 1324 Réserves immunisées (quotité monétaire des plus-values)
  - 1325 Réserves immunisées (tax shelter)

- 1326 Autres réserves immunisées
- 133 Réserves disponibles
  - 133(X) Réserves de liquidation (à ventiler par exercice comptable)
  - 1331 Autres réserves disponibles

#### 14 Bénéfice reporté [ou perte reportée (-)]

- 140 Bénéfice reporté
- 141 Perte reportée (-)

#### 15 Subsidés en capital (ou investissement)

- 150 Subsidés en capital
- 151 Subsidés en capital transférés au compte de résultat (-)

#### 16 Provisions et impôts différés

- 160 Provisions pour pensions et obligation similaires
  - 1601 Provisions pour prépensions
- 161 Provisions pour charges fiscales
- 162 Provisions pour grosses réparations et gros entretien
- 163 Provisions pour obligations environnementales
- 164 à Provisions pour autres risques et
- 165 charges [4]
- 168 Impôts différés
  - 1680 Impôts différés afférents à des subsidés en capital
  - 1681 Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur immobilisations incorporelles
  - 1682 Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur immobilisations corporelles
  - 1687 Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur des titres émis par le secteur public belge
  - 1688 Impôts différés étrangers

#### 17 Dettes à plus d'un an

- 170 Emprunts subordonnés
  - 1700 Convertibles
  - 1701 Non convertibles
- 171 Emprunts obligatoires non subordonnés
  - 1710 Convertibles
  - 1711 Non convertibles
  - 1719 Obligations à placer
- 172 Dettes de location-financement et assimilées \* à subdiviser pour chaque contrat
- 173 Établissements de crédit \* à subdiviser pour chaque contrat
  - 1730 Dettes en compte
  - 1731 Promesses
  - 1732 Crédits d'acceptation
- 174 Autres emprunts \* à subdiviser pour chaque contrat
- 175 Dettes commerciales
  - 1750 Fournisseurs

- 1751 Effets à payer
- 176 Acomptes reçus sur commandes
- 178 Cautionnement reçus en numéraire
- 179 Dettes diverses
  - 1790 Avances permanentes des dirigeants d'entreprises
  - 1791 Avances permanentes des actionnaires-associés actifs

## 19 Avance aux associés sur répartition de l'actif net (-) □

## Classe 2 – Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an

### 20 Frais d'établissement ○ [5]

- 200 Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport
  - 2001 Frais portés à l'actif
- 201 Frais d'émission d'emprunts
  - 2011 Frais portés à l'actif
- 202 Autres frais d'établissement
  - 2021 Autres frais d'établissement portés à l'actif
- 204 Frais de restructuration
  - 2041 Frais portés à l'actif

### 21 Immobilisation incorporelles ○ [6]

- 210 Frais de recherche et de développement
  - 2100 Valeur d'acquisition
  - 2101 Frais portés à l'actif
  - 2108 Plus-values actées
  - 2109 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)
- 211 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires
  - 2110 Valeur d'acquisition
  - 2111 Frais portés à l'actif
  - 2118 Plus-values actées
  - 2119 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)
- 212 Goodwill
  - 2120 Valeur d'acquisition
  - 2121 Dépenses portées à l'actif (coût d'acquisition)
  - 2128 Plus-values actées
  - 2129 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)
- 213 Acomptes versés
  - 2130 Valeur d'acquisition
  - 2131 Acomptes versés
  - 2138 Plus-values actées
  - 2139 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)

- 215 Logiciels
  - 2150 Valeur d'acquisition
  - 2151 Logiciels standard d'application
  - 2158 Plus-values actées
  - 2159 Amortissements actés

## 22 Terrains et constructions ○ [6]

- 220 Terrains
  - 2200 Valeur d'acquisition
  - 2201 Frais accessoires
  - 2202 Intérêts intercalaires
  - 2208 Plus-Values actées
  - 2209 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)
- 221 Constructions
  - 2210 Valeur d'acquisition
  - 2211 Frais accessoires
  - 2212 Intérêts intercalaires
  - 2218 Plus-Values actées
  - 2219 Amortissement ou réductions de valeur actés (-)
- 222 Terrains bâtis ○ [7]
  - 2220 Valeur d'acquisition
  - 2221 Frais accessoires
  - 2222 Intérêts intercalaires
  - 2228 Plus-Values actées
  - 2229 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)
- 223 Autres droits réels sur des immeubles
  - 2230 Valeur d'acquisition
  - 2231 Frais accessoires
  - 2232 Intérêts intercalaires
  - 2238 Plus-Values actées
  - 2239 Amortissement ou réductions de valeur actés (-)

## 23 Installations, machines et outillage ○ [6]

- 230 Installations techniques et machines
  - 2300 Valeur d'acquisition
  - 2301 Frais accessoires
  - 2308 Plus-values actées
  - 2309 Amortissement ou réduction de valeur actés (-)
- 231 Autres installations
  - 2310 Valeur d'acquisition
  - 2311 Frais accessoires
  - 2318 Plus-values actées
  - 2319 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)

- 232 Outillage
  - 2320 Valeur d'acquisition
  - 2321 Frais accessoires
  - 2328 Plus-values actées
  - 2329 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)
- 233 Pièces de rechange
  - 2330 Valeur d'acquisition
  - 2331 Frais accessoires
  - 2338 Plus-values actées
  - 2339 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)
- 234 Matériel publicitaire ou de démonstration
  - 2340 Valeur d'acquisition
  - 2341 Frais accessoires
  - 2348 Plus-values actées
  - 2349 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)
- 235 Emballages récupérables
  - 2350 Valeur d'acquisition
  - 2351 Frais accessoires
  - 2358 Plus-values actées
  - 2359 Amortissements ou réductions de valeur actés (-)

#### 24 Mobilier et matériel roulant ○ [6]

- 240 Mobilier et matériel de bureau
  - 2400 Valeur d'acquisition
  - 2401 Frais accessoires
  - 2408 Plus-values actées
  - 2409 Amortissements ou moins-values actés (-)
- 241 Matériel roulant [33]
  - 2410 Valeur d'acquisition
  - 2411 Frais accessoires
  - 2418 Plus-values actées
  - 2419 Amortissements ou moins-values actés (-)

#### 25 Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires ○ [6]

- 250 Terrains et constructions
- 251 Installations, machines et outillage
- 252 Mobilier et matériel roulant [33]

#### 26 Autres immobilisations corporelles ○ [6]

- 260 Cheptel de reproduction – de cirque – de spectacle
- 261 Frais d'aménagement de biens loués
- 262 Autres immobilisations corporelles
- 263 Autres immobilisations
- 264 Biens détenus en nue-propriété
- 265 Immobilisation désaffectées

## 27 Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés ○ [6]

- 2700 Investissement de l'exercice précédent
- 2701 Investissement de l'exercice
- 2798 Amortissements actés de l'exercice précédent
- 2799 Amortissements actés de l'exercice

## 28 Immobilisations financières

- 280 Participations dans des entreprises liées
  - 2800 Valeur d'acquisition
  - 2801 Montants non appelés (-)
  - 2808 Plus-values actées
  - 2809 Réductions de valeur actées (-)
- 281 Créances sur des entreprises liées
  - 2810 Créances en compte
  - 2811 Effets à recevoir
  - 2812 Titres à revenu fixe
  - 2817 Créances douteuses
  - 2819 Réductions de valeur actées (-)
- 282 Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
  - 2820 Valeur d'acquisition
  - 2821 Montants non appelés (-)
  - 2828 Plus-values actées
  - 2829 Réductions de valeur actées (-)
- 283 Créances sur les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
  - 2830 Créances en compte
  - 2831 Effets à recevoir
  - 2832 Titres à revenu fixe
  - 2837 Créances douteuses
  - 2839 Réductions de valeur actées (-)
- 284 Autres actions et parts
  - 2840 Valeur d'acquisition
  - 2841 Montants non appelés (-)
  - 2848 Plus-values actées
  - 2849 Réductions de valeur actées (-)
- 285 Autres créances
  - 2850 Créances en compte
  - 2851 Effets à recevoir
  - 2852 Titres à revenu fixe
  - 2857 Créances douteuses
  - 2859 Réductions de valeur actées (-)
- 288 Cautionnements versés en numéraire

## 29 Créances à plus d'un an

- 290 Créances commerciales
  - 2900 Clients
  - 2901 Effets à recevoir
  - 2906 Acomptes versés ○ [8]
  - 2907 Créances douteuses
  - 2909 Réductions de valeur actées (-)
- 291 Autres créances
  - 2910 Créances en compte
  - 2911 Effets à recevoir
  - 2912 Créances sur dirigeants d'entreprises
  - 2913 Créances sur actionnaires – associés actifs
  - 2917 Créances douteuses
  - 2919 Réductions de valeur actées (-)
- 299 Mouvement de l'année [6]

## Classe 3 – Stocks et commandes en cours d'exécution

### 30 Matières premières ○ [9]

- 300 Valeur d'acquisition ○ [10]
- 309 Réductions de valeur actées (-)○ [11]

### 31 Approvisionnements et Fournitures ○ [9]

- 310 Valeur d'acquisition ○ [10]
- 319 Réductions de valeur actées (-)○ [11]

### 32 En-cours de fabrication ○ [9]

- 320 Valeur d'acquisition ○ [10]
- 329 Réductions de valeur actées (-)○ [11]

### 33 Produits finis ○ [9]

- 330 Valeur d'acquisition ○ [10]
  - 3310 Bétail
  - 3320 Pépinières
  - 3330 Produits mis en dépôt
  - 3340 Produits mis en consignment
- 339 Réductions de valeur actées (-)○ [11]

### 34 Marchandises ○ [9]

- 340 Valeur d'acquisition ○ [10]
- 349 Réductions de valeur actées (-)○ [11]

### 35 Immeubles destinés à la vente ○ [9]

- 350 Valeur d'acquisition ○ [10]
- 351 Immeubles acquis – régime T.V.A.
  - 3510 Valeur d'acquisition
  - 3519 Réductions de valeur actées (-)
- 352 Immeuble acquis – régime droit d'enregistrement
  - 3520 Valeur d'acquisition
  - 3529 Réductions de valeur actées (-)
- 359 Réductions de valeur actées (-)○ [11]

### 36 Acomptes versés sur achats pour stocks

- 360 Acomptes versés
- 369 Réductions de valeur actées (-) [11]

### 37 Commandes en cours d'exécution [12]

- 370 Valeur d'acquisition
- 371 Bénéfice pris en compte
- 379 Réductions de valeur actées (-)○ [11]

## Classe 4 – Créances et dettes à un an au plus

### 40 Créances commerciales ○ [13]

- 400 Clients ○ [14]
- 401 Effets à recevoir
- 403 Fournisseurs débiteurs
- 404 Produits à recevoir [15]
- 405 Emballages repris – sur achats
- 406 Acomptes versés ○ [8]
- 407 Créances douteuses
- 409 Réduction de valeur actées (-)

### 41 Autres créances ○ [13]

- 410 Capital ou apport appelé, non versé
- 411 T.V.A. à récupérer
  - 4110 T.V.A. à récupérer (ce compte est en principe débité pour les factures d'achats, et crédité pour les notes de crédit sur achats)
  - 4112 T.V.A. à récupérer : compte courant T.V.A.
  - 4114 T.V.A. à récupérer : régularisations opérées en faveur de l'assujetti (grille 62 de la déclaration)
- 412 Impôts et précomptes à récupérer
  - 4120 à 4124 Impôts belges sur le résultat*
  - 4125 à 4127 Autres impôts et taxes belges*
  - 4128 Impôts et taxes étrangers

- 414 Produits à recevoir
  - 4140 Indemnités sur sinistres à recevoir
  - 4141 Subsidés à recevoir
  - 4142 Primes et redevances à recevoir
  - 4143 Loyers à recevoir
  - 4144 Commissions à recevoir
  - 4145 Intérêts à recevoir
  - 4146 Coupons à recevoir
- 416 Créances diverses
  - 4160 Avances en compte courant aux dirigeants d'entreprises
  - 4161 Avances en compte courant faites aux actionnaires ou associés
- 417 Créances douteuses
- 418 Cautionnements versés en numéraire
- 419 Réductions de valeur actées (-)

#### 42 Dettes à plus d'un an échéant dans l'année ○ [16]

- 420 Emprunts subordonnés
  - 4200 Convertibles
  - 4201 Non convertibles
- 421 Emprunts obligatoires non subordonnés
  - 4210 Convertibles
  - 4211 Non convertibles
  - 4219 Obligations à placer
- 422 Dettes de location-financement et assimilées \* à subdiviser pour chaque contrat
- 423 Établissements de crédit \* à subdiviser pour chaque contrat
  - 4230 Dettes en compte
  - 4231 Promesses
  - 4232 Crédits d'acceptation
- 424 Autres emprunts \* à subdiviser pour chaque contrat
- 425 Dettes commerciales
  - 4250 Fournisseurs
  - 4251 Effets à payer
- 426 Acomptes reçus sur commandes
- 428 Cautionnement reçus en numéraire
- 429 Dettes diverses
  - 4290 Avances permanentes des dirigeants d'entreprises
  - 4291 Avances permanentes des actionnaires-associés actifs

#### 43 Dettes financières

- 430 Établissements de crédit – Emprunts en compte à terme fixe
- 431 Établissements de crédit – Promesses
- 432 Établissements de crédit – Crédits d'acceptation
- 433 Établissements de crédit – Dettes en compte courant ○ [17]
- 439 Autres emprunts

#### 44 Dettes commerciales

- 440 Fournisseurs ○ [18] \* voir aussi le compte 403
- 441 Effets à payer
- 443 Clients créditeurs
- 444 Factures à recevoir [19]

#### 45 Dettes fiscales, salariales et sociales

- 450 Dettes fiscales estimées
  - 4500 à 4504 Impôts belges sur le résultat*
    - 4500 Impôts belges sur le résultat
  - 4505 à 4507 Autres impôts et taxes belges*
    - 4508 Autres impôts et taxes étrangers
- 451 T.V.A. à payer
  - 4510 T.V.A. à payer (ce compte est en principe crédité pour les factures de vente, et débité pour les notes de crédit sur ventes)
  - 4511 T.V.A. à payer : sur opérations intracommunautaires
  - 4512 T.V.A. à payer : compte courant T.V.A.
  - 4513 T.V.A. à payer : sur opération co-contractant
  - 4514 T.V.A. à payer : régularisations opérées en faveur de l'État (grille 61 de la déclaration)
  - 4515 T.V.A. à payer : report de paiement sur importations
  - 4516 T.V.A. à payer sur opérations taxables dans un autre pays de l'Union Européenne (à ventiler, le cas échéant, par pays)
  - 4517 T.V.A. à payer : compte spécial T.V.A. \* à subdiviser adéquatement au cas où il existerait plus d'un compte spécial T.V.A.
- 452 Impôts et taxes à payer
  - 4520 à 4524 Impôts belges sur le résultat*
    - 4528 Impôts et taxes étrangers
  - 4525 à 4527 Autres impôts et taxes belges*
- 453 Précomptes retenus
  - 4530 Précomptes retenu à verser
  - 4531 Précompte Professionnel
  - 4532 Précompte mobilier
  - 4533 Précompte afférent au co-contractant
  - 4534 Autres précomptes

#### Rémunérations et charges sociales

- 454 Office National de Sécurité Sociale
  - 4540 O.N.S.S. relatif à l'entreprise
  - 4543 O.N.S.S. afférent au co-contractant
- 455 Rémunérations
  - 4558 Prorata primes de fin d'année X
- 456 Pécules de vacances
  - 4560 Pécules de vacances employés
  - 4561 Pécules de vacances ouvriers
- 459 Autres dettes sociales

#### **46 Acomptes reçus sur commandes**

- 460 Acomptes à recevoir
- 461 Acomptes reçus

#### **47 Dettes découlant de l'affectation du résultat**

- 470 Dividendes et tantièmes d'exercices antérieurs
- 471 Dividendes de l'exercice
- 472 Tantièmes de l'exercice
- 473 Autres allocations
- 474 Actions à rembourser □

#### **48 Dettes diverses**

- 480 Obligations et coupons échus
- 481 Dettes envers les actionnaires ou associés par suite d'opération sur le capital ou sur l'apport
- 482 Avances en compte courant des dirigeants d'entreprises, actionnaires et associés
- 488 Cautionnements reçus en numéraire
- 489 Créanciers divers
  - 4891 Acomptes reçus sur le capital ou sur l'apport

#### **49 Comptes de régularisation de l'actif**

- 490 Charges à reporter
- 491 Produits acquis
- 495 Investissement dans le tax shelter
- 496 Écarts de conversion négatifs sur devises □ [32]

#### **49 Comptes de régularisation du passif**

- 492 Charges à imputer
- 493 Produits à reporter
- 497 Écarts de conversion positifs sur devises [32]
- 498 Résultat sur options émises, en cours
- 499 Comptes d'attente

### **Classe 5 – Placements de trésorerie et valeurs disponibles**

#### **50 Actions propres**

#### **51 Actions, parts et placements de trésorerie autres que placements à revenu fixe**

- 510 Valeur d'acquisition
  - 5100 Actions et parts
  - 5101 Placement de trésorerie autres que placements à revenu fixe
- 511 Montants non appelés (-)
  - 5110 Actions et parts

- 519 Réductions de valeur actées (-)
  - 5190 Actions et parts
  - 5191 Placements de trésorerie autres que placements à revenu fixe

## 52 Titres à revenu fixe

- 520 Valeur d'acquisition
- 529 Réductions de valeur actées (-)

## 53 Dépôts à terme

- 530 De plus d'un an
- 531 De plus d'un mois et à un an au plus
- 532 D'un mois au plus
- 359 Réductions de valeur actées (-)

## 54 Valeurs échues à l'encaissement [20]

## 55 Établissements de crédit [21]

*550 à 559 Comptes ouverts auprès de divers établissements, à subdiviser en :*

- ...0 Comptes courants
- ...1 Chèques émis (-) ○ [22]
- ...9 Réductions de valeur actées (-)

## 57 Caisses

*570 à 577 Caisses – espèces*

- 5771 Caisses – monnaies étrangères
- 578 Caisse – timbres
- 579 Caisse – titres-repas

## 58 Virements internes

- 580 Transferts

## Comptes de résultats

### Classe 6 – Charges

#### 60 Approvisionnements et marchandises ○ [23]

- 600 Achats de matières premières
- 601 Achats de fournitures
- 602 Achats de services, travaux et études
- 603 Sous-traitances générales
- 604 Achats de marchandises
- 605 Achats d'immeubles destinés à la vente
- 606 Frais accessoires sur achats
  - 6061 Transport
  - 6062 T.V.A. non déductible
  - 6063 Droits de douane
  - 6064 Assurances
  - 6065 Autres frais accessoires
  - 6066 Transferts aux comptes principaux (600 à 605)
- 608 Remises, ristournes et rabais obtenus (-)○ [24]
- 609 Variation des stocks
  - 6090 de matières premières (±)
    - ❖ 60900 Variation des stocks matières premières (stock initial)
    - ❖ 60901 Variation des stocks matières premières (stock final)
  - 6091 de fournitures (±)
    - ❖ 60910 Variation des stocks fournitures (stock initial)
    - ❖ 60911 Variation des stocks fournitures (stock final)
  - 6094 de marchandises (±)
    - ❖ 60940 Variation des stocks de marchandises (stock initial)
    - ❖ 60941 Variation des stocks de marchandises (stock final)
  - 6095 d'immeubles achetés destinés à la vente (±)

#### 61 Services et biens divers

Cette rubrique doit être adaptée à la nature et aux besoins d'information de l'entreprise

*Première possibilité : subdivision par nature de frais*

- 610 Loyers et charges locatives (à détailler en fonction de la nature des charges)
  - 6101 Charges locatives machines, matériel, outillage
  - 6102 Charges locatives matériel roulant (voitures etc.) [33]
  - 6103 Charges locatives matériel roulant (véhicules utilitaires)
- 611 Charges d'entretien et de réparation
  - 6111 Entretien et réparations – machines, matériel, outillage
  - 6112 Entretien et réparations – matériel roulant (voitures etc.) [33]
  - 6113 Entretien et réparations – matériel roulant (véhicules utilitaires)
  - 6114 Entretien et réparations - terrains
  - 6115 Entretien et réparations – constructions

- 612 Fournitures diverses et énergie
  - 6120 Fournitures de bureau et imprimés
  - 6121 Livres, prospectus et documentation
  - 6122 Petit matériel
  - 6123 Produits d'entretien
  - 6124 Produits de consommation non repris en compte 60
  - 6125 Consommation eau
  - 6126 Consommation gaz
  - 6127 Consommation électricité
  - 6128 Consommation mazout
- 613 Rétributions de tiers
  - 6130 Commissions sur ventes
  - 6131 Commissions sur achats
  - 6132 Honoraires
    - ❖ 61320 Honoraires experts-comptables ou conseillers fiscaux
    - ❖ 61321 Honoraires architectes
    - ❖ 61322 Honoraires médecins
    - ❖ 61323 Honoraires vétérinaires
    - ❖ 61324 Honoraires experts
    - ❖ 61325 Honoraires avocats
    - ❖ 61326 Honoraires notaires
    - ❖ 61327 Honoraires huissiers
  - 6133 Services extérieurs – Organismes prestataires
    - ❖ 61330 Secrétariats sociaux
    - ❖ 61331 Prestations informatiques
    - ❖ 61332 Services de factoring
    - ❖ 61333 Bureaux d'études
    - ❖ 61334 Organismes financiers
    - ❖ 61335 Contrôle technique (voitures, etc.) [33]
    - ❖ 61336 Contrôle technique (véhicules utilitaires)
    - ❖ 61337 Redevances et royalties sur brevets
    - ❖ 61338 Redevances et royalties sur licences
- 614 Assurances autre que pour le personnel
  - 6140 Assurance incendie
  - 6141 Assurance vol
  - 6142 Assurance revenu garanti
  - 6143 Assurance - tempête, grêle, vent
  - 6144 Assurance matériel roulant (voitures, etc.) [33]
  - 6145 Assurance matériel roulant (véhicules utilitaires)
  - 6146 Assurance responsabilité civile
  - 6147 Assurance responsabilité risques professionnels
  - 6148 Assurance transport de marchandises
  - 6149 Assurance crédit

- 615 Transport et frais y afférents sur ventes
  - 6150 Transport sur vente (opération générale)
  - 6151 Transport maritime
  - 6152 Transport fluvial
  - 6153 Transport ferroviaire
  - 6154 Transport par route
  - 6155 Transport par air
  - 6156 Autres frais de transport
  - 6157 Transport à l'intérieur de l'entreprise
  - 6158 Prestation d'appareils de levage
  - 6159 Transport en dehors de l'entreprise sans rapport aux ventes
- 616 Poste – Communication – Notoriété
  - 6160 Frais postaux
    - ❖ 61601 Frais de port
  - 6162 Téléphonie
    - ❖ 61620 Téléphone, GSM
    - ❖ 61621 Internet
  - 6165 Dépenses de notoriété
    - ❖ 61650 Frais de déplacement (déductible financement)
    - ❖ 61651 Frais de déplacement (soumis à une limitation fiscale)
    - ❖ 61652 Publicité, annonces
    - ❖ 61653 Participation aux foires, expositions, ...
    - ❖ 61654 Cadeaux professionnels
    - ❖ 61655 Cotisations
    - ❖ 61656 Dons, libéralités
    - ❖ 61657 Frais de déplacement à l'étranger
    - ❖ 61658 Frais de réception (déductibilité limitée)
    - ❖ 61659 Frais de réception (déductibilité illimitée)
- 617 Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise
  - 6170 Personnel intérimaires
  - 6171 Personnes mises à disposition
- 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail
  - 6180 Rémunérations – émoluments – traitements
  - 6181 Dépenses assimilées aux rémunérations
    - ❖ 61810 Assurances sociales travailleur indépendant
    - ❖ 61811 Avantages de toute nature
    - ❖ 61812 Assurance-vie
    - ❖ 61813 Prélèvements
    - ❖ 61814 Autres
  - 6184 Charges patronales pour assurances extra-légales
    - ❖ 61840 Assurance accident
    - ❖ 61841 Assurance dirigeants d'entreprises
    - ❖ 61842 Engagement individuel de pension

- 6187 Pension de retraite et de survie
- 6188 Honoraires des dirigeants d'entreprises indépendants

*Variante : subdivision par destination*

- 611 Frais de locaux
- 612 Frais de matériel
- 613 Frais de matériel roulant
- 614 Frais administratifs
- 615 Frais de distribution
- 616 Frais commerciaux
- 617 Personnel intérimaire
- 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail

## **62 Rémunérations, charges sociales et pensions**

Cette rubrique doit être adaptée à la nature et aux besoins d'information de l'entreprise.

- 620 Rémunérations et avantages sociaux directs
  - 6200 Gérants ○ [25]
  - 6201 Personnel de direction
  - 6202 Employés
  - 6203 Ouvriers
  - 6204 Autres membres du personnel
- 621 Cotisations patronales d'assurances sociales
  - 6210 Cotisations ONSS
  - 6211 Fonds de fermeture d'entreprises
  - 6212 Cotisation Fonds HORECA
  - 6213 Cotisation CO<sub>2</sub>
  - 6214 Timbres intempéries, de fidélité
- 622 Primes patronales pour assurances extra-légales
  - 6220 Assurance-groupe
  - 6221 Primes d'assurance
- 623 Autres frais de personnel
  - 6230 Assurance légale accidents du travail
  - 6231 Service médical
  - 6232 Assurance revenu garanti
  - 6233 Abonnements sociaux
  - 6234 Repas de midi en mission
  - 6235 Vêtements de travail
  - 6236 Frais de formation
  - 6237 Titres-repas (quote-part patronale)
  - 6238 Fêtes patronales
  - 6239 Autres avantages sociaux
    - ❖ 62391 Eco-chèques
    - ❖ 62392 Chèques culture

- 624 Pensions de retraite et de survie
  - 6240 Administrateurs ou gérants ○ [25]
  - 6241 Personnel
- 625 Dotations à payer pour pécules de vacances et primes
  - 6250 Dotations à la provision pour pécules de vacances
  - 6251 Reprise de la provision pour pécules de vacances (-)
  - 6252 Dotation à la provision pour prime de fin d'année
  - 6253 Reprise de la provision pour prime de fin d'année (-)

### **63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges**

- 630 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations
  - 6300 Dotations aux amortissements sur frais d'établissement
  - 6301 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
  - 6302 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
  - 6308 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
  - 6309 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles
- 631 Réductions de valeur sur stocks
  - 6310 Dotations
  - 6311 Reprises (-)
- 632 Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution
  - 6320 Dotations
  - 6321 Reprises (-)
- 633 Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an
  - 6330 Dotations
  - 6331 Reprises (-)
- 634 Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus
  - 6340 Dotations
  - 6341 Reprises (-)
- 635 Provisions pour pensions et obligations similaires
  - 6350 Dotations
  - 6351 Utilisations et reprises (-)
- 636 Provisions pour grosses réparations et gros entretiens
  - 6360 Dotations
  - 6361 Utilisations et reprises (-)
- 637 Provision pour obligations environnementales
  - 6370 Dotations
  - 6371 Utilisations et reprises (-)
- 638 Provisions pour autres risques et charges
  - 6380 Dotations
  - 6381 Utilisations et reprises (-)

## 64 Autres charges d'exploitation

- 640 Charges fiscales d'exploitation
  - 6400 Précompte immobilier
  - 6401 Ecotaxes
  - 6402 Taxe de circulation – matériel roulant (voitures) [33]
  - 6403 Taxe de circulation – matériel roulant (autres véhicules)
  - 6404 Taxe régionales
    - ❖ 64041 Taxes environnementales
  - 6405 Droits d'enregistrement et publication légale
  - 6406 Taxes provinciales et communales
  - 6407 T.V.A. non déductible \* sauf exception, la T.V.A. non déductible constitue des « frais accessoires » à intégrer dans la valeur d'acquisition
  - 6408 Droits de douanes et accises
- 641 Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 642 Moins-value sur réalisation de créances commerciales
  - 643 à 648 Charges d'exploitation diverses*
  - 6440 Pénalités et amendes déductibles
  - 6450 Pénalités et amendes non déductibles
  - 6460 Pertes sur emballages
  - 6470 Pertes sur créances
  - 6471 Pertes sur stocks produits périmés
- 649 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

## 65 Charges financières

- 650 Charges des dettes
  - 6500 Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes
  - 6501 Amortissements des frais d'émission d'emprunts
  - 6502 Intérêts intercalaires portés à l'actif (-)
- 651 Réductions de valeur sur actifs circulants ○ [26]
  - 6510 Dotations
  - 6511 Reprises (-)
- 652 Moins-values sur réalisation d'actifs circulants ○ [26]
- 653 Charges d'escompte de créances
- 654 Différences de change ○ [27]
- 655 Écarts de conversion des devises ○ [27]
- 656 Provisions à caractère financier
  - 6560 Dotations
  - 6561 Utilisations et reprises (-)
  - 657 à 659 Charges financières diverses*
- 659 Charges financières portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

## 66 Charges d'exploitation et charges financières non récurrentes

- 660 Amortissements et réductions de valeur non récurrents (dotations)
  - 6600 sur frais d'établissement
  - 6601 sur immobilisations incorporelles
  - 6602 sur immobilisations corporelles
- 661 Réductions de valeur sur immobilisation financières (dotations)
- 662 Provisions pour risques et charges non récurrents
  - 6620 Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents
    - ❖ 66200 Dotations
    - ❖ 66201 Utilisations (-)
  - 6621 Provisions pour risques et charges financiers non récurrents
    - ❖ 66210 Dotations
    - ❖ 66211 Utilisations (-)
- 663 Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés
  - 6630 Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
  - 6631 Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

*664 à 667 Autres charges d'exploitation non récurrentes*
- 667 Perte sur liquidation
- 668 Autres charges financières non récurrentes
- 669 Charges portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)
  - 6690 Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)
  - 6691 Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

## 67 Impôts sur le résultat

- 670 Impôts belges sur le résultat de l'exercice
  - 6700 Impôts et précomptes dus ou versés
  - 6701 Excédent de versements d'impôts et de précomptes porté à l'actif (-)
  - 6702 Charges fiscales estimées
- 671 Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs
  - 6710 Suppléments d'impôts dus ou versés
  - 6711 Suppléments d'impôts estimés
  - 6712 Provisions fiscales constituées
- 672 Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice
- 673 Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs

## 68 Transferts aux impôts différés et aux réserves immunisées

- 680 Transferts aux impôts différés ○
- 689 Transfert aux réserves immunisées

## **Classe 7 - Produits**

### **70 Chiffres d'affaires**

*700 à 707 Ventes et prestations de services*

- 7000 Ventes T.V.A. 0%
- 7001 Ventes T.V.A. 6%
- 7002 Ventes T.V.A. 12%
- 7003 Ventes T.V.A. 21%
- 7005 Ventes co-contractant
- 7006
  - ❖ 70060 Ventes livraisons intracommunautaires
  - ❖ 70061 Ventes services intracommunautaires
- 7007 Ventes hors Union Européenne
- 7008
  - ❖ 70080 Ventes livraisons intracommunautaires : notes de crédit
  - ❖ 70081 Services intracommunautaires : notes de crédit
- 7009 Ventes hors UE : notes de crédit
- 708 Remises, ristournes et rabais accordés (-)○ [28]
- 709
  - ▲ 709000 Arrondissement des paiements en Euros

### **71 Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution**

- 712 Des en-cours de fabrication (±)
- 713 Des produits finis (±)
- 715 Des immeubles construits destinés à la vente (±)
- 717 Des commandes en cours d'exécution
  - 7170 Valeur d'acquisition (±)
  - 7171 Bénéfice pris en compte (±)

### **72 Production immobilisée**

### **74 Autres produits d'exploitation**

- 740 Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
- 741 Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
- 742 Plus-values sur réalisation de créances commerciales
  - 743 à 749 Produits d'exploitation divers*
- 743 Récupération des frais de personnel
  - 7431 Accidents – Sinistres
  - 7432 Salaires garantis
  - 7433 Crédits d'heures – Crédits formations
  - 7434 Plan d'entreprise – Plan d'embauche
  - 7435 Emploi de réinsertion
  - 7436 Bas salaires
  - 7438 Interruption de carrière

- 744 Redevances et royalties
  - 7441 Reçues de sociétés liées
  - 7442 Sur concession de droit d'exploiter
- 745 Produits de location non professionnels
  - 7451 Location d'immeubles, terrains
  - 7452 Location installations et machines
  - 7453 Indemnités pour rupture de bail
  - 7454 Boni sur reprise d'emballages consignés
  - 7455 Location de droits d'exploiter
- 746 Récupération de frais auprès de tiers
  - 7461 A charge de compagnies d'assurances
  - 7462 Utilisation de garanties retenues
  - 7463 Autres
  - 7464 Avantages de toute nature
  - 7465 Récupération de créances dépréciées
- 747 Remises et ristournes obtenues des fournisseurs
  - 7471 Remises et ristournes obtenues
  - 7472 Commissions, courtages
- 748 Ventes de produits ne relevant pas de l'activité habituelle
  - 7480 Ventes de déchets, rebus, mitrilles
  - 7481 Ventes d'emballages
  - 7484 Ventes d'immobilisés (facturation)
  - 7489 Transfert aux résultats

## 75 Produits financiers

- 750 Produits des immobilisations financières
- 751 Produits des actifs circulants [26]
- 752 Plus-values sur réalisation d'actifs circulants ○ [26]
- 753 Subsidés en capital et en intérêts
- 754 Différences de change ○ [27]
- 755 Écarts de conversion des devises ○ [27]

*756 à 759 Produits financiers divers*

## 76 Produits d'exploitation ou financiers non récurrents

- 760 Reprises d'amortissements et de réductions de valeur
  - 7600 sur immobilisations incorporelles
  - 7601 sur immobilisations corporelles
- 761 Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- 762 Reprises de provisions pour risques et charges non récurrents
  - 7620 Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents
  - 7621 Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents
- 763 Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
  - 7630 Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
  - 7631 Plus-values sur réalisation d'immobilisation financières

*764 à 769 Autres produits d'exploitation non récurrents*

- 7641 Dons reçus
- 7642 Indemnités sur sinistres
- 7670 Boni de liquidation
- 7680 Produits sur remises de créances suite à une réorganisation judiciaire
- 769 Autres produits financier non récurrents

### 77 Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales

- 771 Impôts belges sur le résultat
  - 7710 Régularisation d'impôts dus ou versés
  - 7711 Régularisation d'impôts estimés
  - 7712 Reprises de provisions fiscales
- 773 Impôts étrangers sur le résultat

### 78 Prélèvements sur les réserves immunisées et les impôts différés

- 780 Prélèvements sur les impôts différés ○
- 789 Prélèvements sur les réserves immunisées

## Comptes d'affectation et de prélèvement

### 69 Affectations et prélèvements

- 690 Perte reportée de l'exercice précédent
- 691 Affectation aux capitaux propres
- 691 Affectations à l'apport
- 692 Dotation aux réserves
  - 6920 Dotation à la réserve légale
  - 6921 Dotation aux autres réserves
- 693 Bénéfice à reporter
- 694 Rémunération de l'apport
- 695 Administrateurs ou gérants
- 696 Travailleurs
- 697 Autres allocataires

### 79 Affectations et prélèvements

- 790 Bénéfices reporté de l'exercice précédent
- 791 Prélèvements sur l'apport
- 792 Prélèvements sur les réserves
- 793 Perte à reporter
- 794 Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte

### Classe 0

#### **00 Garanties constituées par des tiers pour le compte de l'entreprise**

- 000 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties de tiers
- 001 Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise

#### **01 Garanties personnelles constituées pour le compte de tiers**

- 010 Débiteurs pour engagements sur effets en circulation
- 011 Créanciers d'engagements sur effet en circulation
  - 0110 Effets cédés par l'entreprise sous son endos
  - 0111 Autres engagements sur effets en circulation
- 012 Débiteurs pour autres garanties personnelles
- 013 Créanciers d'autres garanties personnelles

#### **02 Garanties réelles constituées sur avoirs propres**

- 020 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties réelles
- 021 Garanties réelles constituées pour compte propre
- 022 Créanciers de tiers, bénéficiaires de garanties réelles
- 023 Garanties réelles constituées pour compte de tiers

#### **03 Garanties reçues**

- 030 Dépôts statutaires
- 031 Déposants statutaires
- 032 Garanties reçues
- 033 Constituants de garanties

#### **04 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise**

- 040 Tiers, détenteurs en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise de biens et de valeurs
- 041 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise

#### **05 Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations**

- 050 Engagements d'acquisition
- 051 Créanciers d'engagements d'acquisition
- 052 Débiteurs pour engagements de cession
- 053 Engagements de cession

#### **06 Marchés à terme**

- 060 Marchandises achetées à terme – à recevoir
- 061 Créanciers pour marchandises achetées à terme
- 062 Débiteurs pour marchandises vendues à terme
- 063 Marchandises vendues à terme – à livrer
- 064 Devises achetées à terme – à recevoir

- 065 Créanciers pour devises achetées à terme
- 066 Débiteurs pour devises vendues à terme
- 067 Devises vendues à terme – à livrer

### **07 Biens et valeurs de tiers détenus par l'établissement**

- 070 Droits d'usage à long terme
  - 0700 Sur terrains et constructions
  - 0701 Sur installations, machines et outillage
  - 0702 Sur mobilier et matériel roulant
- 071 Créanciers de loyers et redevances
- 072 Biens et valeurs de tiers reçus en dépôt, en consignation ou à façon
- 073 Commettants et déposants de biens et de valeurs
- 074 Biens et valeurs détenus pour compte ou aux risques et profits de tiers
- 075 Créanciers de biens et valeurs détenus pour compte de tiers ou à leurs risques et profits

### **09 Droits et engagements divers**

- 090 Engagements de résolution de concordat
- 091 Créances de résolution de concordat
- 092 Créanciers sous conditions concordataires
- 093 Droit de conditions concordataires
- 094 Litiges en cours
- 095 Créanciers de litiges en cours
- 096 Débiteurs sur garanties techniques
- 097 Droits sur garanties techniques
- 098 Titulaires d'options (d'achat ou de vente dur titres)
- 099 Options (d'achat ou de vente) sur titres émis

## Notes relatives au P.C.M.N.

- [1] Uniquement les plus-values actées antérieurement au début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983.
- [2] Y compris les reprises de réductions de valeur visées à l'article 3;94 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du code des sociétés et des associations.
- [3] Uniquement les reprises de réductions de valeur visées à l'article 3;94 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du code des sociétés et des associations.
- [4] A ventiler par catégories de risques et charges énumérées à l'article 3;32c de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution des code des sociétés et des associations.
- [5] Les amortissements sur frais d'établissement sont portés au crédit des comptes concernés, ou font l'objet de sous-comptes relatifs à ceux-ci.
- [6] Ce compte ou ses subdivisions prévues au plan comptable de l'entreprise font l'objet de sous-comptes relatifs :
  - 1. À la valeur d'acquisition ;
  - 2. Aux plus-values actées ;
  - 3. Aux amortissements ou réductions de valeur actés portant respectivement les chiffres 0, 8 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.

Les entreprises peuvent toutefois grouper les plus-values, amortissements et réductions de valeur inscrits aux comptes ayant comme indices 218 et 219, 228 et 229, 238 et 239, 248 et 249, 258 et 259, 268 et 269, 278 et 279.

En ce cas, ces comptes doivent mentionner, de manière distinctive, et selon les distinctions prévues au plan comptable de l'entreprise, les diverses catégories d'actifs auxquelles ces plus-values, amortissements et réduction de valeur se rapportent.

Le 2. ci-dessus ne s'applique en ce qui concerne des immobilisations incorporelles que pour les plus-values actées avant le début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983.

- [7] Ce compte n'est utilisé que lorsqu'une distinction n'est pas susceptibles d'être opérée entre terrains et constructions, ou lorsqu'une telle distinction n'est pas opérée sous l'angle notamment des amortissements.
- [8] Autres que ceux imputables aux comptes 213, 27 et 360.

[9] La subdivision de ce compte en fonction de la valeur d'acquisition et des réductions de valeur actées peut être remplacée par une subdivision selon d'autres critères (catégories de matières premières, de fournitures, de produits finis, de marchandises ou de biens, localisation ou destination de ceux-ci, etc.). Dans ce cas pour chacune de ces subdivisions, les sous comptes ci-après doivent être ouverts :

1. Valeur d'acquisition ;
2. Réductions de valeur actées,

portant respectivement les chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.

[10] Ou prix du marché lorsque ce dernier prix lui est inférieur. Si, antérieurement au début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983, les stocks ont été réévalués à leur valeur de remplacement, cette réévaluation, si celle-ci subsiste, est soit comprise dans la valeur d'acquisition, soit mentionnée dans un sous-compte distinct.

[11] Article 3;48, 3;30 et 3;53 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution de code des sociétés et des associations.

[12] La subdivision du compte 37 en sous-compte 370, 371 et 379 peut être remplacée par une subdivision par commande comportant pour chacune d'elles la valeur d'acquisition, le bénéfice pris en compte et les réductions de valeur actées.

[13] Le transfert à ces comptes des créances à plus d'un an ou de la partie des créances échéant dans l'année ne doit être opéré qu'en fin d'exercice.

[14] Clients dont le compte présente un solde créditeur.

[15] Les produits à recevoir peuvent également faire l'objet d'une subdivision du compte « 400 clients » ou être rattachés aux comptes des clients.

[16] Le transfert à ces comptes des dettes à plus d'un an ou de la partie des dettes échéant dans l'année ne doit être opéré qu'en fin d'exercice.

[17] Ce compte n'est normalement alimenté qu'en fin d'exercice. L'écriture inverse est passée au début de la période suivante.

[18] Fournisseurs dont le compte présente un solde débiteur.

[19] Les factures à recevoir peuvent également faire l'objet d'une subdivision du compte « 440 fournisseurs » ou être rattachés aux comptes des fournisseurs.

[20] Les valeurs échues transmises à un établissement de crédit pour encaissement peuvent également être imputées au compte « 55 établissements de crédit ».

- [21] Si un compte courant présente en fin d'exercice un solde en faveur de l'établissement de crédit, ce solde est normalement transféré à cette date au compte « 433 établissement de crédit-dettes en compte courant ». L'écriture inverse est passée au début de la période suivante.
- [22] Les ordres de virement émis peuvent également être imputés à ce compte.
- [23] La subdivision de ce compte en achats, d'une part, en variation de stocks, d'autre part, peut être remplacée par une subdivision selon d'autres critères (catégories de matières premières, de fournitures, de marchandises ou de biens, etc.). Dans ce cas, pour chacune de ces subdivisions, des sous comptes doivent être ouverts, pour les achats, d'une part, pour les variations de stocks, d'autre part, portant respectivement des chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de numéro du sous-comptes. Cette subdivision doit correspondre à celle adoptée à la classe 3.
- [24] Les remises, ristournes et rabais sur achats peuvent également faire l'objet de sous comptes relatifs aux achats ; les remises, ristournes et rabais sur des achats déterminés peuvent toutefois être portés directement aux comptes d'achats concernés.
- [25] Ainsi que les commissaires non-réviseurs d'entreprise.
- [26] Créances autres que stocks, commandes en cours d'exécution et créances commerciales.
- [27] Sauf dans la mesure où ces différences de change ou ces écarts de conversion des devises se rapportent de manière spécifique à d'autres postes du compte de résultats, et y sont imputés à ce titre.
- [28] Les remises, ristournes et rabais sur ventes peuvent également faire l'objet de sous comptes des comptes relatifs aux ventes ; les remises, ristournes et rabais accordés sur des ventes déterminées peuvent toutefois être portés directement aux comptes de ventes concernés.
- [29] Les entreprises ont la faculté d'utiliser aussi pour le codage de ces comptes, à condition d'en respecter l'ordre et les subdivisions, les classes 8 et 9 ou certains comptes de ces classes.
- [30] Sont portés dans les comptes de la classe 0 les droits et engagements autres que ceux qui doivent être portés dans les comptes des classes 1 à 5.
- [31] La partie non encore appelée de l'apport promis inscrit sur ce compte doit être portée au crédit d'un sous-compte distinct de ce groupe.
- [32] Ces comptes ne figurent pas dans l'A.R. relatif au plan comptable minimum normalisé mais leur usage est préconisé par la C.N.C. (Bull. C.N.C., n°20, Décembre 1997)
- [33] Pour les voitures et les véhicules mixtes, ces comptes pourront être ventilés par véhicule ou par taux d'émission de CO<sub>2</sub>, pour des raisons fiscales.

Institut des Carrières Commerciales  
Rue de la Fontaine 4, 1000 Bruxelles  
[www.iccbxl.be](http://www.iccbxl.be)



PÔLE  
ACADÉMIQUE  
DE BRUXELLES

